

ASSEMBLÉE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 482

présenté par
M. Dumont, Mme Saugues, M. Balligand, Mmes Andrieux, Geneviève Gaillard
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 8 TER

Dans l'alinéa 6 de cet article, substituer à la référence :

« L. 423-3 »,

la référence :

« L. 422-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réparer une erreur matérielle.